

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Code produit	15502016
Nom du produit	UltraPure™ Guanidine Hydrochloride
Identifiant de formule unique (UFI)	Sans objet
Nom chimique	Sans objet
Numéro d'enregistrement REACH	La/les substance(s) de ce mélange ne comporte(nt) pas de numéro d'enregistrement dans la mesure où la quantité importée est inférieure à 1 tonne/an ou bien que la période de transition pour son enregistrement selon l'Article 23 du règlement REACH n'a pas encore expiré.

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées	Research Use Only. Not for use in diagnostic procedures
Utilisez le Code descriptif	SU22 - Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans), PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire, PC21 - Substances chimiques de laboratoire, SU24 - Recherche et développement scientifique
Utilisations déconseillées	Impropre à la consommation.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur

LIFE TECHNOLOGIES EUROPE BV
KWARTSWEG 2
2665 NN BLEISWIJK
NETHERLANDS
31-(0)180 392 400
Email: MSDS@lifetech.com

Life Technologies Limited
3 Fountain Drive
Inchinnan Business Park
Paisley
PA4 9RF, UK
+44 (0)141 814 6100

Numéro d'appel d'urgence

Réponse d'urgence 24 heures sur 24 pour les incidents relatifs à des matériaux dangereux [ou à des marchandises dangereuses]. Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident. Appeler CHEMTREC

Depuis les États-Unis et le Canada: 1-800-424-9300 and +1 703-527-3887
En dehors des États-Unis et du Canada: +1 703-741-5976

Numéro d'urgence spécifique au pays (le cas échéant)

CHEMTREC Switzerland (Zurich) + (41)-435082011 (la langue de vœux : allemand, français et italien)
CHEMTREC Belgium (Brussels) + (32)-28083237 (La langue de vœux: français, flamand, allemand)
CHEMTREC Luxembourg + (352)-20202416 (La langue de vœux: français, allemand, luxembourgeois)
CHEMTREC France + (33)-975181407 (Salutations Langue: Français)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Dangers physiques

Non dangereux

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë par inhalation	Catégorie 4
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2

Dangers pour l'environnement

Non dangereux

Informations supplémentaires

Aucune information disponible

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (EC) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

Numéro de révision 26
Code produit 15502016

Date de révision 14-oct.-2024
Nom du produit UltraPure™ Guanidine Hydrochloride

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

Conseils de prudence

Prévention

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Intervention

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P330 - Rincer la bouche

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Stockage

Sans objet

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Autres dangers

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Mélanges

Nous recommandons de manipuler tous les produits chimiques avec prudence.

Nom chimique	Numéro CAS	No.-EINECS	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Chlorure de guanidinium	50-01-1	200-002-3	90-100	-	Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Acute tox, inhalation 4 - H332

Nom chimique	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Estimation de la toxicité aiguë
Chlorure de guanidinium	-	-	-

Numéro de révision 26
Code produit 15502016

Date de révision 14-oct.-2024
Nom du produit UltraPure™ Guanidine Hydrochloride

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Consulter immédiatement un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Notes au médecin	Traiter les symptômes.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

H315 - Provoque une irritation cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H302 - Nocif en cas d'ingestion H332 - Nocif par inhalation

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Jet d'eau. Dioxyde de carbone (CO ₂). Mousse. Agent chimique sec.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucune information disponible.
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Aucune donnée
Hazardous Combustion Products	Aucun produit de décomposition dangereux connu.
Conseils aux pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements

Utiliser un équipement de protection individuelle

Voir la section 8 pour plus d'informations

Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises. Dans la mesure du possible, éviter les rejets dans les égouts et les cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Toujours porter l'équipement de protection personnelle recommandé. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Si au cours d'une utilisation normale le matériau présente un danger respiratoire, utiliser une ventilation adéquate et/ou porter un respirateur approprié.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

Conserver conformément aux réglementations locales.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Research Use Only. Not for use in diagnostic procedures.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Nom chimique	EU OEL (TWA)	EU OEL (STEL)	EU Skin Notation
Chlorure de guanidinium 50-01-1	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)

Nom chimique	Autriche	Belgium (TWA)	République tchèque
Chlorure de guanidinium 50-01-1	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)

Nom chimique	Denmark (TWA)	Finland OEL (TWA)	France OEL (VME)
Chlorure de guanidinium 50-01-1	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)

Nom chimique	Germany OEL (TWA)	Ireland (TWA)	Italy OEL (TWA)
Chlorure de guanidinium 50-01-1	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)

Nom chimique	Lithuania OEL (TWA)	Netherlands OEL (MAC)	Norvège
Chlorure de guanidinium 50-01-1	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)

Nom chimique	Pologne	Portugal	Spain OEL (TWA)
Chlorure de guanidinium 50-01-1	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)

Nom chimique	Sweden - Occupational Exposure Limits - TLVs (LLVs)	Suisse	Royaume Uni
Chlorure de guanidinium 50-01-1	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

See table for values

Component	Effet aigu local (Dermale)	Effet aigu systémique (Dermale)	Les effets chroniques local (Dermale)	Les effets chroniques systémique (Dermale)
Chlorure de guanidinium 50-01-1 (90-100)	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)	DNEL = 1mg/kg bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Chlorure de guanidinium 50-01-1 (90-100)	Aucun(e)	DNEL = 10.5mg/m³	Aucun(e)	DNEL = 3.5mg/m³

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

See table for values

Nom chimique	Des sédiments d'eau douce	Eau douce	Eau intermittente	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	Des sols (agriculture)
Chlorure de guanidinium 50-01-1	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Chlorure de guanidinium 50-01-1 (90-100)	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)

Numéro de révision 26
Code produit 15502016

Date de révision 14-oct.-2024
Nom du produit UltraPure™ Guanidine Hydrochloride

Mesures techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, portez des appareils respiratoires et composants testés et approuvés par les normes gouvernementales en vigueur.

Protection des mains Porter des gants appropriés Matériau de gant : gants de protection contre les produits chimiques compatibles.

Protection des yeux Lunettes de sécurité étanches.

Protection de la peau et du corps Porter une blouse de laboratoire pour la protection corporelle.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises. Dans la mesure du possible, éviter les rejets dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide	
Couleur	Aucune donnée	
Odeur	Aucune donnée	
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Masse molaire	Aucune donnée	
Point/intervalle de fusion	°C Aucune donnée	°F Aucune donnée
Point / intervalle d'ébullition	°C Aucune donnée	°F Aucune donnée
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée	
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée	
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée	
Point d'éclair	°C Aucune donnée	°F Aucune donnée
Température d'auto-inflammabilité	°C Aucune donnée	°F Aucune donnée
Température de décomposition	°C Aucune donnée	°F Aucune donnée
pH	Aucune donnée	
Taux d'évaporation	Aucune donnée	
Viscosité	Aucune donnée	
Solubilité	Aucune donnée	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée	
Pression de vapeur	Aucune donnée	
Densité	Aucune donnée	
Densité relative	Aucune donnée	
Densité de vapeur	Aucune donnée	
Propriétés explosives	Aucune donnée	
Propriétés comburantes	Aucune donnée	
Caractéristiques des particules	Aucune donnée	

Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun(e) connu(e).
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Une réaction dangereuse n'a pas été signalée.
Conditions à éviter	Aucun(e) connu(e).
Matières incompatibles	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit Nocif en cas d'ingestion Nocif par inhalation

Toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Chlorure de guanidinium	475 mg/kg	> 2000 mg/kg (Rabbit)	=3.181mg/L(Rat) =7.655mg/L(Rat)

Principales voies d'exposition

Corrosion/irritation cutanée Irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Les données sont concluantes mais insuffisantes pour obtenir une classification

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique Les données sont concluantes mais insuffisantes pour obtenir une classification

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée Les données sont concluantes mais insuffisantes pour obtenir une classification

Cancérogénicité Les données sont concluantes mais insuffisantes pour obtenir une classification

Mutagénicité sur les cellules germinales Les données sont concluantes mais insuffisantes pour obtenir une classification

Toxicité pour la reproduction Les données sont concluantes mais insuffisantes pour obtenir une classification

Danger par aspiration Les données sont concluantes mais insuffisantes pour obtenir une classification

Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Toxicité

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les poissons	Microtox Data	log Pow
Chlorure de guanidinium	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	logPow<-1.7

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Potentiel de bioaccumulation Aucune information disponible.

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB Aucune information disponible.

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

Autres effets néfastes

Persistent Organic Pollutant This product does not contain any known or suspected substance

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO) This product does not contain any known or suspected substance

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Dans la mesure du possible, la production de déchets doit être évitée ou réduite à un minimum. Les récipients vides ou garnitures peuvent retenir des résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être mis au rebut conformément à la technique de mise au rebut approuvée. La mise au rebut de ce produit, de ses solutions ou de n'importe quels sous-produits doit respecter les exigences de toutes les réglementations locales, régionales ou nationales/fédérales applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA / ADR / DOT-US / IMDG

Non réglementé au sens des réglementations du transport

Numéro UN ou numéro d'identification	Sans objet
Désignation officielle de transport de l'ONU	Sans objet
Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet
Groupe d'emballage	Sans objet

Numéro de révision 26
Code produit 15502016

Date de révision 14-oct.-2024
Nom du produit UltraPure™ Guanidine Hydrochloride

Dangers pour l'environnement

Sans objet

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet

Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Sans objet.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun(e)

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Aucun(e)

Substances réglementées en vertu du code EC 1907/2006, Annexe XVII

Nom chimique	% massique	Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH - Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux
Chlorure de guanidinium	90-100	Use restricted. See entry 75.

Règlement (UE) 649/2012 (Convention de Rotterdam - exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Aucun(e)

Règlement (UE) N° 2019/1021 (Convention de Stockholm – polluants organiques persistants)

Aucun(e)

UE - Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009)

Aucun(e)

Classification allemande de pollution des eaux (Wassergefährdungsklassen)

Nom chimique	% massique	Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)
Chlorure de guanidinium	90-100	hazard class 1 - slightly hazardous to water

Numéro de révision 26
Code produit 15502016

Date de révision 14-oct.-2024
Nom du produit UltraPure™ Guanidine Hydrochloride

Autres inventaires internationaux

Nom chimique	EINECS (Union européenne)	ELINCS (Liste européenne des substances chimiques notifiées)	ENCS (Japon)	PICCS (Philippines)
Chlorure de guanidinium	Listed	-	Listed	Listed

Nom chimique	AICS (Australie)	Corée du Sud (KECL)	Canada (DSL)	NDSL
Chlorure de guanidinium	Listed	Listed	Listed	-

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été réalisée.

Motif de la révision	Mettre à jour en fonction de la réglementation de la Commission UE N° 2020/878
Numéro de révision	26
Date de révision	14-oct.-2024

Références

- ECHA: <http://echa.europa.eu/>
- TOXNET: <http://toxnet.nlm.nih.gov/>
- eChemPortal: <http://www.echemportal.org/>
- LOLI database: <https://www.chemadvisor.com/loli-database>

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément à la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP] :

Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie 4	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	Catégorie 4	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2	Méthode de calcul

Abréviations et acronymes

TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)
OELs - Valeurs limites d'exposition professionnelle
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
CEPA - Loi canadienne sur la protection de l'environnement
EPA - Agence de protection de l'environnement des États-Unis
OSHA - Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis
IATA - Association internationale du transport aérien
DOT - Department of Transportation, États-Unis
IMDG - Code maritime international de transport des matières dangereuses
ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis
AIHA - Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis
HMIS - système d'information sur les matières dangereuses du Département de la défense des États-Unis
NTP - Programme national de toxicologie, États-Unis
CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006 et du RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006.

Les informations qui précèdent ont été recueillies par recherche et/ou contrôle diligents et les recommandations sont basées sur une application prudente d'un jugement professionnel. Ces informations ne doivent pas être considérées comme exhaustives et doivent être utilisées uniquement à titre indicatif. Tous les produits et mélanges peuvent

présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec précaution. Étant donné que la Société ne peut pas contrôler les méthodes, volumes ou conditions réels d'utilisation, la Société ne sera tenue responsable d'aucun dommage ou perte résultant de la manipulation du produit décrit ici ou d'un contact avec celui-ci.

LES INFORMATIONS FIGURANT DANS LA PRÉSENTE FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT NE CONSTITUENT PAS UNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À TOUTE FIN PARTICULIÈRE